En pleine crise du logement, le projet de loi Boutin accélère l'exclusion !

Une crise du logement sans précédent

Les faits sont têtus, le droit et l'accès au logement sont une des premières préoccupations des salariés, des retraités, de tous ceux frappés par la précarité de l'emploi, les jeunes et les chômeurs.

Les chiffres sont éloquents, 3,4 millions de familles sont en situation de mal-logement et 1,4 million sont en attente de logements sociaux.

Le déficit en logement social, économiquement accessible, est estimé à près de 1 million.

Le logement est le premier poste de dépenses des ménages et peut même atteindre 50 % des revenus en région parisienne ou dans les grandes villes.

Que fait le ministre ? Mme Boutin, fidèle à la feuille de route libérale de Nicolas Sarkozy, affiche le slogan démagogique d'une France de propriétaires. Elle agite depuis plus d'un an le slogan de la maison à 15 € par jour pour les familles les plus modestes et à la clé un endettement assuré de près de quarante ans. En septembre 2008, le bilan est bien maigre, seules cent communes sur 36 000 se sont engagées ou se sont déclarées intéressées.

L'immobilier « dévisse »

« Les chiffres du premier semestre confirment la dégringolade, moins 25 % de ventes dans l'ancien, moins 34 % dans le neuf. Tout le secteur du bâtiment est fragilisé, il concerne 1,2 million de salariés, 30 % du produit intérieur brut.

La crise financière des subprimes aux Etats-Unis, la folle spéculation foncière de ces dix dernières années en France, font éclater au grand jour les scandaleuses envolées des prix des loyers, du coût de l'accession à la propriété et des cadeaux fiscaux faits aux plus riches.

La loi dite « de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion » en débat à partir du 14 octobre au Parlement

Après trois décennies de désengagement de l'Etat, le gouvernement confirme les mêmes orientations : un budget logement de - 7 % dès 2009 et de - 20 % en trois ans.

Cette loi, bien mal nommée, « contre l'exclusion » permettrait à peine de produire 7 000 logements/an. Quand il faudrait construire partout du logement social et lutter contre les inégalités territoriales, Mme Boutin entend organiser le sabotage de la loi Sru (Solidarité et Rénovation Urbaine). La loi Sru oblige, sous peine d'amende, les communes de plus de 20 000 habitants d'atteindre un minimum de 20 % de logements sociaux.

Cette loi imposerait une mise sous tutelle renforcée des organismes Hlm.

Le ministre du Logement veut imposer des conventions aux offices publics, définir des objectifs de politique de loyers (surloyers), de ventes de logements éloignant les organismes de leurs missions de services publics.

Montreuil, 8 octobre 2008 - Ne pas jeter sur la voie publique

la cgt
Une force à vos côtés
www.cgt.fr

Cette loi remet en cause le principe de maintien dans les lieux pour les locataires de logements sociaux :

- ***la baisse de 10 %*** du plafond de ressources pour être éligible au logement social va multiplier les surloyers. Les locataires dont les ressources dépassent de 20 % le plafond devront s'acquitter d'un surloyer ;

- ***l'exclusion***, au renouvellement de bail, de tout locataire qui dépasse de deux fois le plafond de ressources va interdire aux « moins pauvres » le parc Hlm.

Cette loi veut ponctionner la quasi-intégralité de la collecte annuelle du 1 % logement pour financer les désengagements gouvernementaux, notamment dans la rénovation urbaine (Anru). Ce serait un milliard de moins injecté dans le logement (le 1 % logement participe à la production de 70 000 logements par an).

<u>Le Premier Protocole National Interprofessionnel</u>
spécifique au 1 % logement, signé le 17 septembre par les partenaires sociaux, s'oppose à cette volonté gouvernementale.
Il propose de financer la production de 30 000 logements supplémentaires économiquement accessibles par an dont 10 000 logements Hlm. Il favorise l'accès au logement locatif et le maintien dans les lieux en finançant la Garantie du Risque Locatif (Grl) et en développant les possibilités d'accession sociale à la propriété.
Il affiche une volonté de réformer la gouvernance du 1 % pour le rendre plus efficace pour les salariés, plus transparent, plus opérationnel, dans le cadre d'une gestion paritaire renforcée.
Pour la Cgt, il faut agir contre la chronique de la mort annoncée du 1 % logement, pour une gestion du 1 % au plus près des salariés et de leurs besoins à l'entreprise et sur le territoire.

La Cgt s'oppose à la loi Boutin, s'engage à interpeller les élus pour exiger un financement public à la hauteur des besoins de production de logements sociaux véritablement accessibles : la quittance (loyer + charges) ne doit pas dépasser 20 % du revenu des familles.

Garantir le droit et l'accès au logement sont au cœur des exigences revendicatives, de l'augmentation des salaires et du plein emploi.

Une exigence sociale, le droit au logement

- ***produire 120 000 logements sociaux/an pendant cinq ans ;***
- ***supprimer les plafonds de ressources pour permettre l'accès du plus grand nombre de locataires aux Hlm ;***
- ***réorienter les avantages fiscaux dont bénéficie le privé (loi de Robien) en faveur du logement social.***

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

☐ prendre contact
☐ me syndiquer

la cgt

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....

.....

Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.